

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 664 784	3 665 086
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 316 714	3 461 972
b - Obligations et Valeurs assimilées		348 071	203 114
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 542 988	1 731 958
a - Placements monétaires	3-3	499 488	-
b - Disponibilités	3-11	1 043 500	1 731 958
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
		5 207 772	5 397 044
TOTAL ACTIF			
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	22 883	47 721
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	102 650	110 429
		125 533	158 150
TOTAL PASSIF			
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	5 004 355	5 147 779
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	77 883	91 116
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		77 883	91 116
		5 082 239	5 238 895
ACTIF NET			
		5 207 772	5 397 044
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	176 625	471 125
a - Dividendes		160 494	454 365
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 132	16 761
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 790	6 150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		178 415	477 276
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-84 648	-211 711
REVENU NET DES PLACEMENTS		93 768	265 565
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-19 133	-39 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 634	225 806
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 249	-134 691
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		77 883	91 116
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-3 249	134 691
* Variation des +/- values potentielles sur titres		163 531	-1 406 202
* +/- values réalisées sur cession des titres		130 639	759 978
* Frais de négociation de titres		-7 363	-31 195
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		361 441	-451 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	74 634	225 806
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	163 531	- 1 406 202
c - +/- values réalisées sur cession de titres	130 639	759 978
d - Frais de négociation de titres	- 7 363	- 31 195
	- 83 756	- 163 389
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	385 696	577 551
* Capital	274 000	380 000
* Régularisation des sommes non distrib.	104 458	193 448
* Régularisations des sommes distrib.	7 237	4 104
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 820 037	- 7 622 710
* Capital	- 567 000	- 5 275 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 241 688	- 2 213 812
* Régularisation des sommes distrib.	- 11 349	- 133 898
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 156 656	- 7 660 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	5 238 895	12 899 055
b - En fin de l'exercice	5 082 239	5 238 895
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	3 714	8 609
b - En fin de l'exercice	3 421	3 714
VALEUR LIQUIDATIVE	1 485,600	1 410,580
DIVIDENDE	24,533	18,410
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	7,06%	-4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 3 664 784 Dinars contre 3 665 086 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	2 945 334	3 114 123
- Actions et droits rattachés	2 382 074	2 847 138
- Titres OPCVM	223 260	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	340 000	200 000
Plus ou moins values potentielles	711 379	547 849
- Actions et droits rattachés	710 132	549 889
- Titres OPCVM	1 247	-2 040
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	8 071	3 114
Total	3 664 784	3 665 086

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus</u>	<u>+/-values latentes</u>	<u>Valeur Fin exercice</u>	<u>+/- values réalisées</u>
Solde au 31/12/2013	3 114 123	3 114	547 849	3 665 086	
Acquisitions de l'exercice	8 316 603			8 316 603	
Actions et droits rattachés	776 050			776 050	
Obligations	240 000			240 000	
Titres OPCVM	7 300 553			7 300 553	
Cessions & Remboursements de l'exercice	- 8 485 392			- 8 485 392	130 639
Actions et droits rattachés	-1 241 113			-1 241 113	124 317
Obligations	-100 000			-100 000	
Titres OPCVM	-7 144 279			-7 144 279	6 322
* Variation des +/- values Portefeuilles titres			163 530	163 530	
*Variation des intérêts courus		4 957		4 957	
Solde au 31/12/2014	2 945 334	8 071	711 379	3 664 784	130 639

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 176 625 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, contre un montant de 471 125 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	102 353	293 462
- Revenus des Titres OPCVM	58 140	160 903
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	16 132	16 760
Total	176 625	471 125

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 499 488 Dinars contre un solde nul au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- CD Attijari Bank sur 10 jours du 31/12/2014 à 5,13%	499 431	-
- Intérêts courus/Certificats de dépôt	57	-
Total	499 488	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 1 790 Dinars contre 6 150 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les certificats de dépôt.

Libellé	30/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Compte courant	1 733	6 150
- Intérêts/ Certificat de dépôt	57	-
Total	1 790	6 150

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	5 147 779
- Nombre de titres	3 714
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	378 458
- Nombre de titres	274
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-808 688
- Nombre de titres	567
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	163 531
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	130 639
- Frais de négociation de titres	-7 363
Capital au 31/12/2014	
- Montant	5 004 355
- Nombre de titres	3 421
- Nombre d'actionnaires	12

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
-Sommes distribuables de l'exercice	77 883	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Total	77 883	91 116

Les sommes distribuables de l'exercice 2014 et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Sous- cription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice	74 634	4 784	- 1 535	77 883
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
Total	74 634	4 784	- 1 535	77 883

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 22 883 Dinars contre 47 721 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	14 731	32 177
- Dépositaire	8 152	15 544
Total	22 883	47 721

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 102 650 Dinars contre un solde de 110 429 Dinars au 31/12/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	6 289	12 849
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	-
- CMF à payer	459	589
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 899	42 351
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	92	3 900
Total	102 650	110 429

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 84 648 Dinars contre 211 711 Dinars pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	59 455	148 702
- Rémunération du dépositaire	25 193	63 009
Total	84 648	211 711

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, s'élèvent à 19 133 Dinars, contre 39 759 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	5 000	12 000
- Redevance CMF	5 039	12 602
- Frais de publicité et publications	8 000	12 000
- Autres charges	310	72
- TCL	784	3 085
Total	19 133	39 759

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 1 043 500 Dinars contre 1 731 958 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	1 790 334	1 676 841
- Sommes à l'encaissement	- 5 313	65 064
- Sommes à régler	- 741 921	- 15 284
- Intérêts courus/Cpte courant	400	5 337
Total	1 043 500	1 731 958

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Données par actions :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	52,153	128,507	37,598
Charges de gestion des placements	-24,744	-57,003	-15,398
Revenu nets de placements	27,409	71,504	22,200
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-5,593	-10,705	-4,386
Résultat d'exploitation	21,817	60,799	17,814
Régularisations du résultat d'exploitation	0,950	-36,266	0,595
Sommes distribuables de l'exercice	22,766	24,533	18,409
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	47,802	-378,622	-85,575
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	38,187	204,625	118,092
Frais de négociation de titres	-2,152	-8,399	-2,607
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	83,837	-182,396	29,910
Résultat net de l'exercice	105,653	-121,597	47,724
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	83,837	-182,396	29,910
Régularisation du résultat non distribuable	-7,050	88,531	5,041
Sommes non distribuables de l'exercice	76,787	-93,865	34,950
Distribution de dividendes	24,533	18,410	22,396
Valeur liquidative	1 485,600	1 410,580	1 498,322

4-2 Ratios pertinents

Libellé	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	5 038 549,067	12 601 817,224	13 256 148,227
Total charges / actif net moyen	2,060%	1,996%	1,285%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,380%	0,316%	0,285%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,481%	1,792%	1,157%

4- 3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2014, s'élève à 59 455 Dinars TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2014, s'élève à 25 193 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
ACTIONS & DROITS RATTACHES		2 382 074,311	3 092 207,053	59,377%	60,843%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	98,250	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	205,200	0,004%	0,004%	0,00%
ASSAD	6 400	48 321,120	51 283,200	0,985%	1,009%	0,05%
ATTIJARI LEASING	16 000	349 732,818	421 136,000	8,087%	8,286%	0,75%
BIAT	2 850	179 589,950	224 451,750	4,310%	4,416%	0,02%
BNA	11 984	139 151,213	91 090,384	1,749%	1,792%	0,04%
CELLCOM	2 001	14 007,000	16 296,144	0,313%	0,321%	0,04%
DELICE HOLDING	20 500	299 300,000	310 411,000	5,961%	6,108%	0,04%
ESSOUKNA	21 085	89 501,989	132 013,185	2,535%	2,598%	0,42%
ESSOUKNA NG 2014	8 434	34 115,530	49 929,280	0,959%	0,982%	0,17%
EUROCYCLES	6 272	70 246,400	102 697,728	1,972%	2,021%	0,12%
MAGASIN GENERAL	500	15 695,000	15 936,000	0,306%	0,314%	0,00%
MIP	2 424	11 392,800	5 703,672	0,110%	0,112%	0,06%
MONOPRIX	17 500	295 587,517	383 845,000	7,371%	7,553%	0,11%
POULINA GROUP HOLDING	6 223	40 002,458	34 836,354	0,669%	0,685%	0,00%
SFBT	10 350	80 665,513	232 999,200	4,474%	4,585%	0,01%
SIMPAR	6 280	166 961,979	352 615,720	6,771%	6,938%	0,57%
SIMPAR NG 2014	1 394	33 924,384	70 954,600	1,362%	1,396%	0,13%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	7,000	0,000%	0,000%	0,00%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	73,430	0,001%	0,001%	0,00%
SITS	42 911	109 851,630	82 389,120	1,582%	1,621%	0,28%
SOMOCER	12 824	31 648,240	32 290,832	0,620%	0,635%	0,04%
SOTUVER	2 500	12 000,000	13 150,000	0,253%	0,259%	0,01%
SPDIT SICAF	21 030	146 040,126	193 980,720	3,725%	3,817%	0,08%
TUNISIE LEASING	2 000	38 000,000	42 752,000	0,821%	0,841%	0,02%
TUNIS RE	15 647	128 303,873	156 470,000	3,005%	3,079%	0,10%
TUNISIE PROFILE	8 838	28 928,088	38 162,484	0,733%	0,751%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 641,733	36 344,800	0,698%	0,715%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	84,000	0,002%	0,002%	0,00%
OBLIGATIONS		100 000,000	101 557,041	1,950%	1,998%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	100 000,000	101 557,041	1,950%	1,998%	3,57%
TITRES DE L'ETAT		240 000,000	246 513,534	4,734%	4,850%	
EMPRUNT NATIONAL	2 400	240 000,000	246 513,534	4,734%	4,850%	-
OPCVM		223 259,836	224 506,644	4,311%	4,417%	
FCP SAFA	436	46 284,761	45 751,224	0,879%	0,900%	8,39%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 740	176 975,075	178 755,420	3,432%	3,517%	0,15%
TOTAL GENERAL		2 945 334,147	3 664 784,272	70,371%	72,110%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 16 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à 25 193 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 1,18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2014 s'élèvent à 59 455 Dinars TTC.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 16 Mars 2015
Le commissaire aux comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI